

estocades de cris perçants qui firent bientôt accourir la maison entière, Madame D\*\*\* en tête. Celle-ci, s'enfuit en pleurant, tandis que les domestiques, les uns riant, les autres indignés, relevaient et pansaient leur maître, fortement endommagé. Miss G\*\*\*, une fois la porte ouverte, n'avait pas perdu une minute.

En désordre, nu-tête, les cheveux pendants pour la première fois de sa vie, elle courut à l'ambassade d'Angleterre où on la reçut avec les honneurs dus à un soldat victorieux. Le lendemain même, elle partait pour l'Angleterre, secouant la poussière de ses souliers et sans retourner la tête.

Quelles furent les pensées de Mme D\*\*\*, la femme si indignement insultée jusque sous son propre toit?

Personne ne l'a su, et de ses douleurs elle garde pour elle seule le secret. Le souvenir de sa faute la courbe sous le poids de la destinée qu'elle s'est faite. Sa fierté l'empêchera à jamais de se plaindre. Dans sa contenance seulement, abattue et passive, se révèle une âme brisée. Sans bonheur, sans patrie, sans liens d'amitié, elle partage l'existence errante de cet homme devenu son tyran.

Vous avez pu souvent les rencontrer; mais les étudiants du *Boarding-house* ne reconnaîtraient plus dans cet homme bilieux, bouffi et ravagé, le beau Constantin, ni dans cette femme éteinte, Nelly l'ingénue, Nelly la rieuse.

Emelka.

## Madame AGLAË CHR. SOULIOTIS née Rally.

Appartenant à une des meilleures familles de Braïla et mariée depuis peu de temps à Mr Souliotis, auteur de divers ouvrages de droit et de philosophie.

Elevée à Dresde et à Berlin, elle a pour l'étude un penchant sérieux que sa haute position semble lui rendre plus attrayant encore. Elle vient de livrer à l'impression un livre ayant pour titre : *Pédagogie pour l'enseignement supérieur des jeunes filles*.

Pianiste et musicienne accomplie.

Son affabilité, sa grâce et la distinction de ses manières en font une des femmes les plus remarquables de la haute société de Braïla.

## La Mode

Il y a fort peu de renseignements à donner sur les modes d'automne et encore moins sur celles d'hiver.

Parmi les quelques indiscretions glanées çà et là, nous dirons qu'on prépare de beaux cachemires, brodés de petites fleurettes pour les costumes : ce genre s'est déjà fait cet été sur les tissus légers et a eu beaucoup de succès. Les dentelles rèneront comme garniture des grandes toilettes de réception et de soirée. On ne pouvait restaurer une plus jolie mode. La dentelle est un luxe fin et aristocratique qui dénote un goût délicat. Elle pare la femme mieux que les diamants et l'idéalise en quelque sorte. Un étalage de bijoux peut souvent être indiscret et criard : la dentelle choisie trouve sa place partout : elle a la grâce artistique et le cachet du grand ton. Les broderies sur toutes espèces d'étoffes seront très-employées pour les costumes de ville. Comme toilette pratique pour les premiers jours frais, nous conseillons *le complet* en tissu anglais, pointillé ou à mille petits carreaux : jupe plissée avec relevés simples et jaquette tailleur très-ajustée. C'est le costume parisien par excellence.

Les garnitures élégantes se feront en plumes. On se livre en ce moment à un vrai massacre de petits oiseaux pour fournir aux exigences de cette mode qui va dépeupler bocages et buissons. C'est une véritable cruauté et nos élégantes vont se montrer comme les chefs Caraïbes, emplumées des pieds à la tête. Sur les chapeaux on met des oiseaux entiers : on y mettra bientôt les œufs et les nids.

Deux nouvelles nuances à la mode : le rouge horse-guard qui pourrait se traduire par veste de hussard, et le rose *péché mortel* qui dame le pion de beaucoup à tous les roses *émus* ou *amoureux* dont on nous gratifiait naguère.

Voici la dernière création d'une de nos meilleures faiseuses. Cette robe vient d'être expédiée en Moldavie.

Elle est en grenadine noire très-riche-ment brodée à jour : le transparent est en satin violet tendre et la garniture se compose de fleurs mélangées depuis le violet le plus foncé jusqu'au lilas le plus clair. La capote assortie est garnie des mêmes fleurs légèrement voilées par une broderie noire pareille à la robe.

Fancy.

## CHRONIQUE JUDICIAIRE

— A propos du discours sur la faillite dans le droit international, prononcé, le 16 août écoulé, par Mr G. Filitis, Procureur Général à la Cour de cassation, il est

à remarquer que, à côté de l'intérêt scientifique et économique général, il présente aujourd'hui un intérêt palpitant pour nous, eu égard au nombre considérable de faillites qui ont été déclarées cette année. Il y a bien longtemps en effet que nos Tribunaux n'ont eu à enregistrer autant de faillites et nous connaissons plus d'un Tribunal de province qui a été réduit à ne plus pouvoir juger des affaires commerciales, faute de se pouvoir compléter par des commerçants qui réunissent les qualités requises pour pouvoir être juges consulaires : il ne faut pas oublier que les deux conditions essentielles sont d'être citoyen roumain et d'être commerçant, n'ayant jamais été déclaré en état de faillite.

Quelles peuvent donc être les causes de ce grand nombre de faillites? C'est ce dont on devrait s'occuper dans nos Chambres de Commerce et en référer à Mr le Ministre du Commerce pour qu'on tâche de mettre un frein à ces calamités commerciales. — La plupart de ces maisons tombées donnent, pour leur chute, entre autres causes, la grande secousse qui a agité la place de Paris avec la Banque de la Loire etc. Mais où diantre la Banque de la Loire va-t-elle nicher les effets de sa faillite? Est-il admissible que six mois après les commotions financières de Paris, les effets de ces commotions se soient produits à Bucarest en faisant tomber des maisons qui n'avaient jamais eu à faire avec celles qui ont amené la catastrophe à Paris? Non, dans les affaires sérieuses il faut être sérieux, et nous espérons que les Chambres de Commerce finiront par comprendre leur devoir et rechercheront les causes de ce fléau pour proposer ensuite les meilleurs remèdes qu'il y a à employer pour prévenir le retour de si tristes époques!

Car il ne faut pas croire que ce sont toujours des faillites simples dues au malheur du commerçant, à la disproportion entre le petit capital d'initiative et les grandes affaires où l'on se lance, ou simplement aux intérêts que le commerçant a dû payer pour faire honneur à sa signature dans l'espoir qu'il passerait la crise et arriverait à se remettre à flot. Ce qui nous fait frémir, c'est le grand développement que prennent les faillites frauduleuses, ces faillites qui laissent après elles plusieurs fois cent mille francs de dettes et qui n'ont pour tout capital que quelques obligations turques, quelques titres d'emprunts égyptiens, ou encore quelques créances véreuses, dont l'encaissement coûterait encore plus que leur montant. Ce qui nous effraye, ce sont encore ces faillites compliquées de faux, comme il s'en commet quelquefois, comme nous en avons eu à subir une à Galatz, celle de Mr M. Nic. Apostolides qui a été condamné par la Cour d'Assises à cinq ans de prison